

# Procédure d'achat du ticket résident à l'horodateur

Une fois votre droit résident **validé**, vous pouvez acheter votre ticket résident directement sur l'un des horodateurs équipés de carte bleue (tous ceux situés en zone orange et violette et certains en zone verte).

**Rappel :** l'achat est possible uniquement sur les horodateurs équipés de la carte bleue. Ce sont tous ceux des zones oranges et violettes, et certains en zone verte.

**ATTENTION :** Le ticket résident débutera automatiquement à la date du jour sur l'horodateur.

## Etape 1 :

Allumez tout d'abord l'horodateur (bouton "power"), puis sélectionnez "Tarif résident".

## Etape 2 :

Saisissez votre plaque d'immatriculation et validez. Si votre plaque est bien enregistrée comme résident, vous pourrez sélectionner le tarif résident.

## Etape 3 :

Avec la touche + , ajustez le montant que vous souhaitez payer. La durée correspondante s'affiche au fur et à mesure (1 jour / 1 semaine / 1 mois / 2 mois / 3 mois).

## Etape 4 :

Validez, et payez en espèces ou en carte bancaire. L'horodateur génère un ticket. Ce ticket papier est également dématérialisé : si vous l'égarez, les agents de contrôle ont quand même connaissance de votre achat grâce à leurs terminaux de contrôle.